



NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE

Contre la politique du gouvernement et ses ordonnances

TOUS EN GRÈVE ET DANS LA RUE LE 12 SEPTEMBRE

BULLETIN NPA

5 NOVEMBRE 2017

Jeudi 31 août, le premier ministre et sa ministre du travail ont présenté le détail des cinq « ordonnances » destinées à dynamiser le Code du travail, dans la continuité de la Loi travail de 2016, en l'aggravant.

C'est une attaque sans précédent contre le monde du travail qui confirme qu'il n'y avait rien de bon à attendre des 48 « rencontres bilatérales » dans lesquelles le gouvernement a réussi à enfermer les confédérations syndicales, après les élections présidentielle et législative. Mais pour Gattaz, président du MEDEF, ce n'est qu'une « première étape » : il en demande plus !

LES EXIGENCES DU MEDEF PAR ORDONNANCES

Pour le MEDEF, il faut en finir avec un Code du travail sensé défendre les salariés contre les abus de leurs employeurs. Désormais, pour ce gouvernement, il s'agit d'assurer plus de « liberté » et de « sécurité »... aux chefs d'entreprise !

Le plafonnement de l'indemnité pour « licenciement abusif » à un niveau ridiculement bas et son plancher divisé par deux encourageront les patrons à licencier – même illégalement – en leur garantissant que cela ne leur coûtera pratiquement rien.

L'introduction de la « rupture conventionnelle collective » – pour « libérer » l'entreprise de l'obligation de présenter un « plan social » – ou l'appréciation de la « santé économique » d'un groupe multinational – comme dans l'automobile – sur le seul territoire national, permettront de licencier plus facilement.

L'inversion de la « hiérarchie des normes » permettra à une entreprise de négocier avec ses représentants syndicaux – ou dans les petites entreprises, directement avec les salariés – une baisse ou la disparition de toutes les primes, y compris celles qui étaient garanties par la Convention collective, en pratiquant le chantage à l'emploi, à la fermeture ou à la délocalisation.

Quant à la durée des CDD et au nombre de leurs renouvellements possibles, ils pourront être modifiés selon les branches, accroissant encore la précarité des emplois. Et l'extension du « contrat de chantier » dispensera l'employeur du paiement de « l'indemnité de précarité ».

TOUTES ET TOUS ATTAQUÉS TOUS ENSEMBLE LE 12 SEPTEMBRE

Macron veut aller très vite et boucler l'affaire avant la fin septembre. Il se plaint que « la France n'est pas réformable » parce qu'il sait que sa loi travail est majoritairement rejetée, que les résistances sont nombreuses. Malgré le choix d'un passage en force de sa contre-réforme par les ordonnances, il est possible de la faire capoter, comme le mouvement de la jeunesse avait fait retirer le « contrat première embauche », en 2006.

A l'heure où Macron compte également s'en prendre à la fonction publique avec l'annonce de 120 000 suppressions de postes, où il s'en prend aux jeunes avec la baisse des APL, la sélection renforcée à l'université et aux plus retraités avec l'augmentation de la CSG, où il licencie des « emplois aidés » par dizaines de milliers, il est possible de faire converger tous les secteurs attaqués pour réussir la journée de grève et de manifestations du 12 septembre.

UNE STRATÉGIE POUR GAGNER

Mais la journée de grève et de manifestation du 12 septembre doit être le premier pas pour la construction d'un mouvement

général. Car pour gagner contre la politique de Macron, Philippe et Pénicaud, il faudra bien plus qu'une simple journée de mobilisation. Et contrairement à la mobilisation contre la Loi El Khomri, il ne faudra pas se contenter de journées en « saute-mouton ». Pour empêcher Macron d'appliquer son programme et celui du MEDEF, ce qui est à l'ordre du jour, c'est un mouvement de grève massif du monde du travail, qui bloque l'économie et le pays. Un nouveau mai 68 qui aille jusqu'au bout



LE BLOG DU SECTEUR AUTOMOBILE DU NPA

www.npa-auto-critique.org

Tracts, actus, infos, échanges, tout sur
l'actualité des luttes dans notre secteur
Et maintenant sur Facebook

